



GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le Lundi quatre Juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Lundi vingt-huit Mai 2018 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Evelyne CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Marius SYNESIUS, Annick CARMONT, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN, Marcellin CHINGAN, Joël TAVARS, Jérôme Thierry CHOUNI, Patrick PELAGE, Jean ARDISSON.

**Représentés :** MM. Pierre PORLON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Rose-Marie LOQUES (Jean ANZALA), Harry ROUX (Joseph HILL), Dantès ABASSI (Eveline CLOTILDE), Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Marie-Alice RUSCADE).

**Absents :** MM. Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON.

**Absents excusés :** MM. Liliane FRANCILLONNE, Claity MOUNSAMY, Françoise FONLEBECK-DIELNA, Seetha DOULAYRAM.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Absents :	Absents excusés :
35	23	06	02	04

*Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, six (06) représentés, deux (02) absents et quatre (04) absents excusés le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

### *Nomination de voies communales*

*8/DCM2018/58*

Madame Le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la nomination de plusieurs voies communales, comme suit :

LIEU	DEBUT	FIN	PROPOSITION
Entrée lotissement Château-Gaillard	Route de Château-Gaillard (Bl 364)	AK 726	ROUTE DE LA CHARRUE
Sainte-Marguerite	Route de Sainte-Marguerite (AH 100)	Route de la Plante (AE 337)	CHEMIN DE MAUDETTE
Letaye	Route de Letaye (AE 398)	AY 749	CHEMIN DU BARRAGE
L'Oranger	Chemin des KARATAS	AI 597	IMPASSE DES KARATAS
Lauréal	AN 191, AN 558 Chemin des Ignames	AN 178, AN 145 Chemin des Malangas	CHEMIN DES MADERES
Château-Gaillard	Route de Saint-Guillaume BL 320	BL 211 ou BL	CHEMIN MANDREI

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20180604-8DCM201858-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2018  
Date de réception en préfecture : 25/06/2018

Notifiée et publiée le 26/06/2018

*Le Conseil Municipal,  
ouï Le Maire en son exposé,  
après discussion et échanges de vues  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'approuver comme suit la nomination des voies suivantes :

LIEU	DEBUT	FIN	APPROBATION
Sainte-Marguerite	Route de Sainte-Marguerite (AH 100)	Route de la Plante (AE 337)	<b>CHEMIN DE MAUDETTE</b>
L'Oranger	Chemin des KARATAS	AI 597	<b>IMPASSE DES KARATAS</b>
Lauréal	AN 191, AN 558 Chemin des Ignames	AN 178, AN 145 Chemin des Malangas	<b>CHEMIN DES MADERES</b>
Château-Gaillard	Route de Saint-Guillaume BL 320	BL 211 ou BL 776	<b>CHEMIN Yvon MANDRET</b>

**Article 2 :** Dit que la Commission devra se réunir à nouveau pour envisager une nouvelle dénomination pour les voies suivantes, les propositions faites n'ayant pas été retenues :

LIEU	DEBUT	FIN	PROPOSITION
Entré lotissement Château-Gaillard	Route de Château-Gaillard (BL 364)	AK 726	<b>ROUTE DE LA CHARRUE</b>
Letaye	Route de Letaye (AE 398)	AY 749	<b>CHEMIN DU BARRAGE</b>

**Article 3 :** Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 04 Juin 2018



Pour extrait conforme  
Le Maire,

*Gabrielle LOUIS-CARABIN*  
Gabrielle LOUIS-CARABIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.*

Notifiée et publiée le 26/06/2018

Accusé de réception en préfecture  
971-21971173-20180604-8DCM201858-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2018  
Date de réception préfecture : 25/06/2018